

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ALLEMAGNE.

On fait des préparatifs à Eerlaa, propriété du duc de Blacas, près de Vienne, pour la réception du duc de Bordeaux, qui doit traverser Vienne. La cour a mis à sa disposition une partie des écuries et des cuisines de la cour. On disait d'abord que le passage du duc à Vienne se ferait incognito, et qu'il descendrait dans un hôtel garni. Mais ce plan a été modifié depuis la présence à Vienne de M^{me} la comtesse de Marne, la duchesse d'Angoulême, dont le départ de Vienne avait été annoncé par erreur. (Gaz. d'Aug.)

— On mande de Vienne, le 10 juin :

Nous avons reçu la poste de Constantinople du 28 mai. On dit dans cette capitale que quelques représentants des grandes puissances européennes ont reçu de leurs gouvernements de nouvelles instructions suivant lesquelles ils auraient déclaré à la Porte que l'Angleterre, la France, la Russie et l'Autriche avaient résolu de commun accord de ne pas souffrir que le statu quo fût troublé en Orient et de porter secours à la partie qui aurait le dessous, dans le cas où cependant les hostilités viendraient à éclater. (Gaz. de Cologne.)

— On mande de Constantinople, le 28 mai :

Le consul-général russe à Alexandrie, comte Medem, vient d'écrire ici que, sur l'invitation qu'il avait faite à Méhémet-Ali de rappeler ses troupes dans l'intérieur de la Syrie, le vice-roi lui avait répondu qu'il était prêt à le faire, si la Russie lui garantissait le maintien de la paix; qu'il avait même ajouté que, si cette puissance obtenait de la Porte et lui garantissait l'hérédité du trône d'Egypte dans sa famille, il était résolu à retirer aussitôt toutes ses troupes de la Syrie et à abandonner entièrement ce pays à la Turquie. (Idem.)

FRANCE. — Paris, le 17 juin

La commission de l'état-major a nommé le marquis de Mornay par rapporteur. L'honorable membre est partisan du principe par lequel l'âge de retraite est fixé, pour les généraux-de-camp, à 62 ans, et pour les lieutenans-généraux, à 68.

— La commission des réfugiés a entendu aujourd'hui le prince Czartoryski et le comte Plater, qu'elle avait invités à se rendre dans son sein pour examiner avec eux l'état véritable de l'émigration. La commission a été unanime en faveur du projet de loi du gouvernement.

— La reine des Belges est attendue à Neuilly, à la fin du mois. Elle doit rester une quinzaine de jours dans sa famille.

— On assure que la clémence royale doit s'exercer sur les malheureux condamnés dans l'affaire des troubles de la Rochelle. Leurs peines seraient commuées, et quelques-uns seraient même entièrement graciés.

— Un journal annonce ce matin que malgré le dernier procès du Moniteur républicain, un numéro de cette feuille a été distribué clandestinement la nuit dernière sous les portes cochères et dans les boîtes de quelques journaux. On prétend que ce numéro porte la date du 12 mai, et qu'on y lit ces mots en tête : Avec permission des autorités constituées.

— La chambre des députés a adopté aujourd'hui l'article unique du projet de loi sur le chemin de fer de Lille à Dunkerque, ainsi que le crédit pour le ministère des travaux publics.

— M. Antoine Passy a été réélu député par le collège électoral des Ardennes. Sur 277 votans, il a obtenu 275 voix.

— Les rapports reçus au ministère de la guerre des contre-amiraux commandant les ports de Brest, de Cherbourg et de Toulon, portent que les bâtimens dont le ministère a ordonné l'armement en guerre, seront prêts à la fin de juillet à partir pour rejoindre l'escadre du Levant. On s'occupe activement à faire des levées de matelots dans toutes les circoncriptions maritimes.

Feuilleton.

HISTOIRE D'UN IN-DIX-HUIT ET D'UNE PIÈCE DE TRENTE SOUS.

La plus mince aventure galante m'a toujours intéressé; mais j'aime par-dessus tout ces rencontres dans les rues, les chemins et les auberges, où le hasard prend la moitié de la peine, et ne réclame de vous que la présence d'esprit nécessaire pour le seconder dans les services qu'il veut bien vous rendre. Si la nature m'avait permis de me choisir une faculté, je lui aurais demandé le génie du fameux Casanova, qui marchait par le monde le front haut, regardant son destin dans le blanc des yeux, et ne livrant à la mauvaise fortune que ce qu'il n'était pas humainement possible de lui enlever. Il y a bien peu d'hommes qui ne se disent pas quelquefois en se mettant au lit : « Je posséderais aujourd'hui ce que je désire si j'avais agi de telle façon, si j'avais fait telle réponse dans le moment opportun. » Heureux le sot qui ne connaît pas le mécontentement de soi-même! Plus heureux celui qui n'a jamais éprouvé ce trouble insurmontable, cette oppression cruelle qui vous accable au moment d'agir et laisse après eux le regret désespérant de l'occasion perdue.

L'histoire qu'on va lire me fut contée dans un divan public, un soir de la semaine dernière, entre deux tasses de thé. Le héros est un mien confrère en littérature qui vit assez solitairement. Je dirai son aventure comme je l'ai entendue c'est à dire à la première personne, à cause de l'aisance que le moi donne au récit. C'est donc mon jeune confrère qui va parler : « Il était environ dix heures du matin, lorsque j'entrai chez mon libraire, qui demeure sur le quai des Grands-Augustins. J'étais dans un de ces jours de désœuvrement et d'ennui où l'on ne se sent de cœur à rien, et et dont on laisse au hasard le soin de faire ce qu'il voudra. Le libraire présidait dans une arrière-cour à l'emballage d'une production éclosée de la veille, dont il expédiait des exemplaires en province. Le premier commis en manches de chemise et coiffé d'un bonnet à la Louis XI, écrivait sur son registre tandis que je feuilletais des in-octavo. Des brochures étalées sur le devant de la boutique offraient aux regards des passans leurs ornemens typographiques. Dans un moment où je me penchais au-dessus de la montre pour atteindre une de ces brochures, une jeune dame qui s'était arrêtée sur le trottoir, écarta son voile pour regarder les titres des ouvrages nouveaux, et son visage se trouva si près du mien, que j'eus le loisir d'examiner tous les détails à travers les vitres. Ce visage était grand et recouvert d'une rangée de cils noirs si extraordinairement longs qu'ils semblaient vous menacer. Il y avait dans le front et le rapprochement des sourcils quelque chose de réfléchi d'un charme inex-

— Le Sud, de Marseille, du 15, contient des lettres particulières de Constantinople et d'Alexandrie du 27 mai.

Les lettres d'Alexandrie portent les nouvelles suivantes : « M. le consul-général d'Autriche s'est uni au représentant de la Russie, dans la politique nouvelle que cette dernière puissance a adoptée ici.

» M. le comte Medem et M. Laurin, ont eu avec le vice-roi une entrevue dans laquelle il a été fait un protocole constatant les promesses de Méhémet-Ali, qui sont : 1° de retirer son armée de la Syrie aussitôt que le grand-seigneur en retirerait la sienne; 2° de payer le tribut; 3° de s'en remettre aux bons offices de la Russie et de l'Autriche, pour arranger ses différends avec la Porte. Les trois parties ont signé ce protocole, et voilà sur quoi reposent les négociations qui doivent avoir lieu en ce moment à Constantinople.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 10 juin :

On assure que l'ordre a été envoyé au capitaine-général de l'île de Cuba de renvoyer en Europe les patriotes de Cadix et de Barcelonne qui avaient été déportés dans cette île par décret des capitaines généraux comte de Cléonard et baron de Meer.

A Madrid la garde nationale avait relevé les postes pour permettre à la troupe de se porter sur la province de Guadalaxara, point que les bandes de Cabrera désolent de nouveau.

On lit dans l'Aragonais, journal de Saragosse du 12 juin, la dépêche envoyée par l'ambassadeur résidant à Paris au consul espagnol de Bayonne et communiquée par celui-ci au commandant de St-Sébastien.

« Je fais savoir à V. E. que le gouvernement français vient de m'annoncer qu'il a résolu de renforcer les croisières sur les côtes d'Espagne, afin d'empêcher les débarquemens hostiles à la cause de S. M., concourant avec nos navires à surveiller ces côtes et les mettant à la disposition de nos autorités maritimes compétentes pour être employées, à assurer les communications de port à port, à faciliter les opérations militaires, à transporter des troupes et des munitions et à entraver, par des mouvemens exécutés à propos, ceux de don Carlos.

On écrit de Bayonne, 13 juin : Don Carlos était à Durango le 10, Espartero n'avait pas quitté Orduna et Maroto occupait encore Llodio.

Diego Léon à la tête de 14,000 hommes concentrés près de Puente la Reyna ne fait aucun mouvement qui puisse amener la connaissance de ses plans ultérieurs. Elio avec ses troupes est en observation à Manem.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 16 juin :

L'Avondbode annonce que la commission néerlandaise qui doit se réunir avec la commission belge pour le règlement de la dette et la liquidation entre les Pays-Bas et la Belgique se compose de MM. G. G. Clifford, Baud, Noël, Simons et Van West, secrétaire.

M. Sandberg, ancien gouverneur de la province de Liège, est nommé conseiller-d'état.

— On écrit de Maëstricht, 14 juin :

L'hôpital militaire a reçu l'ordre de préparer sur-le-champ des approvisionnemens pour Ruremonde et Venloo.

Il passe tous les jours des bateaux chargés de poudre et de matériel de guerre, venant de Venloo. Les Belges désarment complètement cette place; ils n'y laissent absolument rien, ni même les plates-formes des batteries; ils se proposaient d'abord d'y laisser quelques pièces en fer, mais ils ont changé d'idée, quand ils ont vu que nous emportions tout de Lillo et de Liefkenshoek.

primable, qui formait un contraste singulier avec la bouche dont les coins, retroussés et entourés de fossettes, annonçaient que la dame n'était pas ennemie du rire. On reconnaissait aisément dans cette physionomie les signes bien marqués des deux instincts opposés de la femme, le désir et la résistance; mais on voyait aussi à la déceance des poses, à la simplicité de la mise, que le dernier de ces instincts étaient devenu plus puissant que l'autre par les habitudes d'une vie honnête.

Avant que j'eusse achevé mes observations, la jeune dame entra dans le magasin et s'approcha du premier commis :

— Monsieur, lui dit-elle, quel est le prix de ce petit volume qui a pour titre : Duprez, vie artistique et anecdotique de ce chanteur ?

— Nous le vendons trois francs cinquante centimes, madame.

— Je ne croyais pas que ce fût aussi cher.

— Nous ne pouvons pas le donner à moins, madame. Encore est-ce parce que nous en sommes éditeurs que nous n'en demandons pas davantage, car les marchands de nouveautés les vendent quatre francs.

— C'est beaucoup plus que je ne puis y mettre.

— Cependant, madame, la brochure est imprimée avec soin, comme vous le voyez; elle est ornée d'un portrait lithographié; le papier en est fort convenable.

— Je ne dis pas le contraire, monsieur, mais je ne puis pas l'acheter.

— La dame avait déjà fait un pas vers la sortie, lorsque je me plaçai devant elle :

— Madame, lui dis-je, n'ya-t-il pas d'indiscrétion à vous demander quelle somme vous aviez dessein de consacrer à cette emplette ?

— Elle m'adressa un regard où je lus la surprise que lui inspirait ma hardiesse et la crainte que je n'eusse l'intention de tourner son économie en ridicule. Cependant il paraît qu'elle revint de son appréhension, car elle me répondit :

— J'achèterais cette brochure si elle ne coûtait que trente ou quarante sous.

— Eh bien, madame, je puis vous le procurer pour ce prix là.

— Comment cela, monsieur ?

— J'en possède un exemplaire que j'ai lu et dont je n'ai plus besoin; je m'en déferai volontiers à moitié prix. Si le marché vous convient, il suffira que vous me laissiez votre adresse; je vous enverrai ce petit livre aujourd'hui, et vous remettrez trente sous au porteur.

Un sourire fin anima les lèvres de la jeune dame, et les fossettes de ses joues se marquèrent de façon à lui donner une expression qui ressemblait à de la malice; mais elle abaissa en même temps ses paupières armées de leurs cils menaçans, et je vis bien que, si le badinage ne lui déplaisait point, elle était aussi retenue par une extrême prudence.

— Monsieur, dit-elle après un instant d'hésitation, le marché me conviendrait, si nous pouvions le terminer ici même et à présent; mais s'il faut vous dire mon nom et mon adresse pour une affaire de trente sous, cela n'en vaut pas la peine, et je préfère y renoncer.

— Le retard ne sera pas long, madame; je ne prendrai que le temps d'aller chez moi; vous aurez ce que vous désirez avant une heure.

On vend les provisions de charbon de terre, les salaisons, les fourrages, etc., sont dirigés sur Liège. On assure qu'on affermera encore la coupe des foins qui existent dans les fortifications et qui ont produit l'année dernière 6000 fr.

On ne parle point encore du départ du général Daine; cependant on a la certitude que la garnison belge n'attendra point les Hollandais, mais qu'elle remettra la place aux bourgeois. (Handelsblad.)

— Nous apprenons que plusieurs pétitions ont été reçues par notre gouvernement de la part de fonctionnaires belges des territoires qui vont de nouveau appartenir aux Pays-Bas. Ces fonctionnaires demandent à être continués dans leurs fonctions ou à être placés de quelque autre manière. On assure que le gouvernement n'est nullement éloigné d'acquiescer à beaucoup de ces demandes. (Handelsblad.)

— Le roi a pris ces jours derniers une résolution relative au service des postes entre les Pays-Bas et la Belgique.

BELGIQUE. — Bruxelles le 18 juin.

Le roi vient de recevoir d'Angleterre quatre superbe chevaux gris. Ils sont arrivés à Laeken avant-hier.

— Nous apprenons que les troupes cantonnées à Lierre, Turnhout et dans toute la province d'Anvers, formant frontière du Brabant septentrional, devront retourner à leurs corps respectifs; les garnisons des villes secondaires seront supprimées. Le 7^e régiment d'infanterie qui est à Anvers, sera envoyé dans la province de Namur. La citadelle et la place d'Anvers seront désarmées à la fin de ce mois.

— Les chevaux de l'armée belge, désignés pour être mis hors de service, et qui sont au nombre de 1,000, seront vendus publiquement, au premier jour, dans les faubourgs de Bruxelles. Plusieurs convois sont déjà arrivés.

— Le total des sommes reçues jusqu'à ce jour en faveur des incendiés de Stockheim, s'élève à 59,976 fr. 80 c. Le comité de secours, établi sur les lieux, a reçu directement des dons en numéraire montant à 8,641 fr. 29 c., et des secours en nature évalués approximativement à 9,500 fr.

Malheureusement les dommages causés par l'incendie dépassent le chiffre de 260,000 fr., déduction faite du montant des assurances.

Bruxelles, le 18 juin. — (2 heures). — On remarquait un peu plus de fermeté sur une seule valeur; les autres étaient délaissées; par conséquent continuation de nullité. Point de nouvelles politiques.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 56, 5 p. c. 101 1/2 A., 101 3/8 P., 4 p. c. 92 A. 92 1/4 P., 5 p. c. 71 3/8. Société Générale titres en nom fl. 775. Certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1040 (104). Actions-Réunies 600 (60) A. L'actif espagnol était bien tenu à 18 3/8 A.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 18 11/16.

LIÈGE, LE 19 JUIN.

Le résultat des élections de Liège a été tellement dénaturé par les passions hostiles du parti qui a succombé, qu'on aurait peine à y reconnaître l'expression intelligente de la volonté d'une population éclairée et amie de l'ordre, si l'on ne savait par expérience combien il faut se défier des jugemens dictés par l'amour propre blessé, le lendemain d'une défaite. Il importe donc de restituer, à ces élections, leur véritable caractère et de démontrer que leur résultat constitue un progrès dont tous les hommes sages doivent se féliciter. Mais avant d'aborder ce sujet, il convient de répondre à quelques reproches de l'Observateur, aussi injustes au fond, qu'inconvenans par la forme.

Après avoir constaté qu'il existe à Liège, trois partis parmi les libéraux, l'Observateur ajoute que, de ces trois partis, celui qui se compose des libéraux du Politique mérite le plus de

— Ce n'est pas un retard que je crains, monsieur, mais une indiscrétion : vous m'apporterez le volume vous-même, et voilà ce que je ne puis permettre.

— Il est vrai, madame, que j'éprouverai le désir de vous revoir aussitôt que vous allez être partie. Je vous aurais certainement porté le livre moi-même. J'ai peine à deviner pourquoi vous vous opposez à une démarche toute simple. On est exposé tous les jours à faire de nouvelles connaissances dans Paris, et je gagerais bien que parmi les gens que vous voyez, il y en a qui ne valent pas mieux que moi.

— Ce n'est rien, monsieur, que de faire une connaissance nouvelle; mais ce qui m'importe, c'est qu'elle se fasse d'une manière convenable. Les femmes ont à rendre compte de leurs moindres actions.

Dans ce moment le libraire venait d'entrer et s'était placé près de moi.

— Monsieur, lui dis-je, vous êtes le chef d'un établissement considérable, avantageusement connu dans le commerce, et de plus, électeur juré et patenté; veuillez me servir de garant auprès de madame, et lui apprendre mes noms et qualités.

— C'est inutile, répondit la dame d'un ton sec.

Elle se dirigeait déjà vers la porte.

— De grâce repris-je, encore un mot, madame. Puisqu'il faut renoncer au plaisir de faire votre connaissance, vous ne refuserez pas du moins de conclure notre marché ici même et à présent, comme vous le disiez tout à l'heure. Voici le petit volume que vous désirez. Je l'ai dans ma poche.

En effet, je tirai la brochure de mon habit.

— Vous voyez, dis-je, en reprenant le ton du badinage, qu'il n'y manque rien. Les pages en sont coupées; c'est pour cela que je consens à supporter un rabais aussi considérable. Il y a une tache d'encre sur la couverture; mais cela vaut bien encore trente sous. C'est le juste prix. Je le fais pour avoir votre pratique. Allons, madame, donnez-moi vos trente sous; ils me porteront bonheur.

Une fois que la dame reconnut qu'elle n'avait plus à redouter les conséquences de cette rencontre, elle se prêta de bonne grâce à la plaisanterie. Elle ôta son gant pour tirer sa bourse de son sac, ce qui était toute pure coquetterie, car elle pouvait bien prendre son argent sans cela; aussi n'osa-t-elle pas fâcher lorsque je baisai le bout de ses doigts en recevant les trente-sous qu'elle me présentait :

— Bénie soit la main qui m'écrène ! dis-je, en mettant la pièce dans mon gilet. Cet amulette ne me quittera plus.

La dame serra le livre dans son sac et me fit un demi salut. Je vis deux yeux noirs pleins de douceur, une taille mince qui se dessinait sur le jour de la porte, un pied furtif sur les marches, une ombre, et puis rien.

— Ceci prouve, dit le libraire, en posant un doigt sur ma manche, qu'un petit roman in-18, à bon marché, aurait des chances de s'élever à un grand nombre d'exemplaires. Ecrivez-moi cela, je vous en donnerai un bon prix. Nous le vendrons quarante sous, cinquante sous, trois francs....;

Même. Ce sont eux, dit-il, qui par leur défection ont amené la triomphe de MM. Raikem et de Behr.

Mais de quelle défection nous sommes-nous rendus coupables? Avons-nous jamais marché sous le drapeau du *Journal de Liège*? Avons-nous jamais été les alliés de l'*Esprit*? Avons-nous pris des engagements quelconques envers l'un ou l'autre de ces journaux? Leurs représentants nous ont-ils appelés au sein des réunions ou les titres de leurs candidats ont été débattus? Nous ont-ils fait des présentations ou des propositions que nous avons cru devoir accueillir d'abord et rejeter ensuite?

Non, rien de semblable n'a eu lieu. Nous sommes restés à l'écart de toutes les combinaisons de ces messieurs; nous ne sommes intervenus ni directement ni indirectement dans le choix de leurs candidats. Il n'y a donc pas eu de défection de notre part. Nous étions complètement libres d'agir comme nous l'entendions, et nous avons usé de cette liberté, dans l'intérêt des principes de modération et de conciliation que nous avons toujours défendus.

Si le *Politique*, dit l'*Observateur*, s'était entendu avec le *Journal de Liège* et l'*Esprit*, l'issue des élections aurait été différente; c'est possible; c'est probable même.

Mais comment voulez-vous que nous nous fussions entendus avec deux journaux qui ne s'entendaient pas eux-mêmes entre eux, et qui, pendant tout le cours des débats électoraux, se sont fait une guerre de personnalités et d'invectives? Mais l'*Observateur* sait-il bien que le *Politique* n'aurait été admis par ces Messieurs qu'à la condition d'accepter humblement tous les candidats qu'il leur aurait plu de lui imposer? Sait-il bien qu'à leurs yeux tout candidat proposé par le *Politique* aurait été rayé de leur liste uniquement parce qu'il eût été appuyé par le *Politique*? Sait-il bien que la plupart des candidats de ces journaux décrivaient publiquement le *Politique*, et qu'ils cherchaient, par tous les moyens, avant même qu'aucune liste définitive eût été arrêtée, à soulever l'opinion publique contre lui?

Et nous aurions consenti à appuyer ces mêmes hommes qui ne nous voulaient que du mal et qui nous traitaient avec une morgue si insultante! Non, cela ne se pouvait pas. Il y avait là pour nous une question de dignité qui ne nous permettait point de prêter l'appui de notre journal à des hommes qui cherchaient à nous nuire, de toutes les façons, et qui disaient hautement qu'ils pouvaient très-bien se passer de l'appui du *Politique*.

Si l'*Observateur* avait été témoin de tout ce qui s'est passé, il aurait été surpris de voir jusqu'à quel point on poussait l'esprit d'intolérance et d'exclusivisme. Ainsi le *Journal de la Province* a repoussé la candidature de M. Fleussu, uniquement parce que M. Fleussu était porté par deux autres journaux qui l'avaient devancé dans la présentation de leurs candidats; car ce journal savait fort bien que M. Fleussu n'avait jamais songé à transiger avec ses antécédents, et qu'il rentrerait à la représentation nationale tel qu'il en est sorti. Ainsi M. Grandgagnage a été répudié par le même journal parce que celui-ci savait que le *Politique* était disposé à le porter et que nous tenions même vivement à l'élection de ce jurisconsulte éclairé. Ainsi M. Lesoinne même, qui avait été choisi par le *Politique* avant qu'aucun autre journal eût songé à lui, a couru grand risque d'être écarté par nos adversaires, et si, à la fin, il a été adopté par eux, c'est qu'ils étaient convaincus que cet honorable industriel, du moment où il se mettait sur les rangs, réunirait la presque unanimité des suffrages. Que l'*Observateur* médite bien ceci, et qu'il nous dise si une alliance était possible entre le *Journal de la Province*, l'*Esprit* et le *Politique*.

L'*Observateur* représente sans cesse le *Politique* comme un journal ministériel. Il cherche à nous faire passer pour les défenseurs quand même du ministère. Mais cette accusation est aussi absurde que celle qui tendait à nous placer sous la direction de M. Lebeau. L'appui que nous avons prêté à trois candidats qui sont loin de partager toutes les opinions du ministère, prouve à l'évidence que nous ne consultons, dans la défense de nos principes et le choix de nos candidats, que nos propres convictions et que nous ne relevons nullement du pouvoir.

N'avons-nous pas montré d'ailleurs, dans la question de l'instruction publique, la plus importante de toutes celles qui se sont agitées depuis long-temps, que nous savons combattre le ministère, quand nous croyons qu'il se trompe? Existe-t-il un journal en Belgique qui ait plus vivement réclamé que le nôtre contre le maintien de l'organisation actuelle, et qui ait demandé plus instamment une réforme prompte et complète de l'enseignement public donné aux frais de l'État?

Mais, dit l'*Observateur*, parmi vos candidats, il en est qui ne professent pas toutes vos opinions. Cela est vrai; mais nous

ne nous sommes jamais flattés de trouver et de présenter des candidats qui partageaient toutes nos opinions. Lorsque nous avons la certitude que le citoyen qui se met sur les rangs pour la représentation nationale est probe, indépendant par caractère ou par position, éclairé, tolérant, qu'il repoussera l'arbitraire et les exagérations des partis extrêmes, nous lui prions volontiers notre appui. Libre à l'*Observateur* de demander des professions de foi et d'imposer des mandats; mais libre à nous de repousser l'emploi de ces moyens qui sont ou insignifiants ou odieux.

L'*Observateur* croit avoir suffisamment expliqué le succès de nos candidats en disant qu'ils ont eu pour eux le parti catholique et le parti libéral ministériel, tandis que nos adversaires, dit-il, ont été repoussés par ces deux partis, avec une unanimité compacte. Mais il ignore encore que nos candidats ont obtenu les suffrages de tous les libéraux même anti-ministériels qui se sont séparés du parti représenté par le *Journal de Liège* et l'*Esprit*, et que, parmi ces libéraux, se trouve tout ce que Liège renferme de plus distingué dans le barreau, la magistrature, l'industrie et le commerce. Sans cela, notre succès aurait-il été aussi complet, aussi grand?

L'*Observateur* nous assure, en terminant, qu'il ne croit plus au libéralisme d'un journal, qui, sur quatre candidats, est parvenu à faire nommer trois candidats libéraux. En vérité, Messieurs, vous êtes bien difficiles! mais ne vous gênez pas. Si nous avons le malheur de perdre votre estime, nous tâcherons de nous en consoler, en songeant que nous n'avons pas encore perdu celle des hommes éclairés et tolérants qui regardent l'œuvre de conciliation que nous avons entreprise comme l'achèvement le plus direct vers une organisation meilleure.

On assure que M. le ministre des finances a invité la *Société Générale* faisant le service de caissier de l'État, à tenir à la disposition du trésor hollandais la somme nécessaire au paiement du semestre échéant le premier juillet prochain, de la dette mise à la charge de la Belgique par le traité de paix du 19 avril dernier.

Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 17 juin, statuant sur les nouvelles listes des éligibles au sénat, qui doivent être dressées dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, d'après les populations qui restent à la Belgique.

M. Teichman, inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé commissaire à effet de prendre possession des forts Lillo et Liefkensboek. Cette remise aura lieu le 22 du courant dans l'après-midi, et immédiatement après, les forts susdits seront occupés par les troupes belges placées sous les ordres du général comte de Looz, commandant supérieur d'Anvers et des rives de l'Escaut. (*Journal d'Anvers.*)

On écrit d'Anvers, 17 juin : « Le *Poom*, arrivé hier au soir devant la ville, a gardé son pavillon hollandais pendant toute la journée; cet après-midi, sont également arrivés une dizaine de petits bâtiments avec le pavillon hollandais; ordre a été transmis ce matin à l'escadre de laisser passer librement ce pavillon. Il n'y a plus aucune crainte de molestation. Tout porte à croire que les rapports d'amitié, cimentés par les intérêts communs, seront promptement établis entre les deux pays. Toutefois, quelques personnes simulent de l'inquiétude, en voyant le langage que tient maintenant le journal le plus répandu d'Amsterdam. Ces peureux ne tiennent pas compte des circonstances, ce journal a souvent reviré de bord, si à présent que la paix est irrévocable, il ne faisait point d'opposition, que pourrait-il apprendre à ses lecteurs? Les Hollandais qui sont ici rient de la fureur du journal amsterdamois. »

On lit dans le *Commerce belge* : « Des bandes de voleurs paraissent être organisées sur plusieurs points de la Belgique, points qu'elles exploitent avec beaucoup d'audace. Aux faits rapportés par les journaux des Flandres, nous devons ajouter les suivants qui nous arrivent par correspondances :

« Hier, dans la journée, nous écrivions de Boom, 15 juin, un pupitre contenant une somme de 15 à 16 cents florins de Hollande, savoir : 760 en or et 750 en argent; une paire de boucles d'oreille, 4 fourchettes, 2 grandes cuillères, 5 petites, 6 couteaux en argent et plusieurs papiers, a été enlevé chez M. le docteur Kieboorn, de cette ville; le pupitre a été retrouvé fermé, dans un champ de pommes de terre à certaine distance de la maison; l'argenterie, les boucles d'oreille et papiers sont restés dans le pupitre, mais les espèces ont été prises, sans doute comme ne pouvant être reconnues. Aucun indice n'est venu révéler

les auteurs de ce coup de main hardi. La police et la gendarmerie ne cessent pas leurs recherches.

On nous écrit de Montigny-sur-Sambre, 15 juin : « Ce matin entre une et deux heures, deux individus, à l'aide d'escalade et de bris de carreau se sont introduits dans le domicile de Marie-Barbe-Joseph Frère, âgé de 66 ans, ménagère en ce lieu, ou, après avoir maltraité cette femme qui présente des traces de contusions, des blessures assez graves, notamment un coup de talon de botte ou de soulier, à la région temporale gauche, n'ont pu lui voler qu'une somme de 15 francs en argent. Les auteurs sont inconnus. »

Un journal français, le *Droit*, rapporte le fait suivant, qui atteste combien sont terribles les effets de la foudre :

« Le 2 de ce mois, dans la matinée, un bataillon du 51^e régiment se rendant de Mézières à Wissembourg, fut surpris entre Mouzon et Stenay par un orage tellement violent, que, pressé par une pluie à torrents, il fut quelques minutes sans pouvoir faire un pas en avant. »

Plusieurs coups de tonnerre se firent successivement entendre, et la foudre sembla éclater à la fois sur les huit compagnies dont se composait ce bataillon; près de deux cents hommes furent renversés et ne se relevèrent que rendant le sang par la bouche, le nez et les oreilles; une odeur insupportable de souffre aggravait encore leur situation. Cependant deux hommes, un grenadier et un voltigeur, furent les seules victimes de cette déplorable tempête; ils restèrent morts sur la place, et leurs camarades purent à peine atteindre le premier village, où l'on s'empressa de leur prodiguer les soins que nécessitait leur état.

DEMISSION DE M. DE STASSART.

Rapport au Roi.

Sire,

Le district de Bruxelles avait élu en 1851 quatre sénateurs. D'après la loi électorale, ce district ne devait, en 1853, en élire que trois, le district de Nivelles devant en nommer cette année deux.

Le gouvernement n'avait aucune raison pour ne pas désirer la réélection des quatre hommes honorables élus en 1851.

Le gouverneur du Brabant, également sénateur sortant, n'était point au nombre des sénateurs du Brabant; il était élu par l'arrondissement de Namur; le gouvernement n'avait aucun motif pour ne pas désirer sa réélection.

Après avoir approuvé M. le gouverneur du Brabant, sans renoncer à sa candidature à Namur, se présentant aussi à Nivelles, et qu'il était en outre question de le porter à Bruxelles, je le priai de passer au ministère. Je lui fis observer que l'arrondissement de Nivelles ayant cette année à nommer un sénateur de plus, et celui de Bruxelles un de moins, il m'avait paru désirable que l'un des sénateurs, élus à Bruxelles, qui se trouvait avoir le plus de relations dans l'arrondissement de Nivelles, fut élu dans ce dernier arrondissement, et que les trois autres fussent élus à Bruxelles. J'ajoutai que, vu cependant les démarches déjà faites par lui à Nivelles, l'un des quatre sénateurs sortant à Bruxelles se mettrait sur les rangs dans une autre province, de manière que M. de Stassart n'aurait point de concurrent à Nivelles; mais je lui posai cette condition que, si on le portait en même temps à Bruxelles, il ferait connaître aux électeurs, par la voie d'un journal, qu'il n'acceptait pas cette candidature; je crois devoir mentionner encore que je n'aurais fait aucune objection à sa candidature à Bruxelles s'il l'avait avouée et s'il avait renoncé à celle de Nivelles.

Dans cet entretien, M. le gouverneur se borna à me demander s'il pouvait compter qu'il n'aurait point de concurrent à Nivelles. Je le rassurai entièrement sur ce point, en lui déclarant que le sénateur qui eût eu des chances à Nivelles, ne s'y porterait pas. Il me dit qu'il ne doutait point de la réélection des trois sénateurs à Bruxelles; que toutefois il n'aurait pas à se mêler des élections et que notamment il lui serait impossible de recommander celle de M. le comte d'Arsehat ou de voter pour lui, mais qu'il se tiendrait dans une parfaite neutralité à son égard; qu'il regarderait même comme un acte très-blâmable de contrarier sa candidature.

Informé postérieurement que dans une réunion il avait été résolu de ne porter à Bruxelles que MM. Engler et de Stassart, je me rendis chez ce dernier qu'une blessure à la jambe empêchait de venir, et je lui demandai de faire la déclaration dont il a été fait mention. Il parut ignorer la réunion que je lui signalais et me répondit qu'un avis aux électeurs était inutile et pour-

— Au diable les in-18! m'écriai-je, en saisissant mon chapeau, vous me faites perdre un temps précieux.

Je m'élançai à la poursuite de la dame. Après avoir parcouru le quai des Grands Augustins de toute sa longueur, je revins sur mes pas, et je cherchai dans les rues adjacentes, sans pouvoir la joindre. Enfin, je rentrai chez moi de fort mauvais humeur.

J'avais autrefois un excellent ami, maître de forges, d'un caractère posé, qui me disait un jour, en me montrant une jolie personne : « Voilà une dame à qui j'aurais quelque chance de plaire, et j'ai bien de la peine à me défendre de l'aimer; mais je n'ai pas le temps d'être amoureux dans ce moment, parce que mes capitaux sont engagés dans une affaire en liquidation, et que je suis obligé de surveiller mes intérêts. » Je me souvins que je répondais à cet ami : « Si j'étais à votre place, je parlerais de la manière inverse, et je dirais : J'ai des capitaux à surveiller qui réclameraient tous mes soins, mais je suis amoureux et forcé de négliger mes intérêts. » Cependant, sitôt que l'image de la dame inconnue me revint à l'esprit, je me fis un raisonnement aussi sage que celui de mon ami le maître de forges, et je voulus établir le compte de mes sentiments avec la régularité d'une balance en partie double.

— Il ne faut pas, me disais-je, que je devienne amoureux d'une femme que je ne connais point, et que je ne reverrai peut-être jamais. Il ne faut pas que je prenne en aversion le silence de mon cabinet et mes occupations habituelles. Je sais bien que, si l'impression laissée par cette petite dame est profonde, il va me venir demain le désir de la revoir, car les blessures de l'amour sont comme celles que l'on reçoit dans une bataille, on n'en sent la gravité que le lendemain; mais j'ai des travaux à terminer, des visites à faire, un service à rendre, un autre à demander; je n'ai décidément pas le temps de penser à cette jeune dame. D'ailleurs, comment la retrouver dans cette vaste fourmilière de Paris? Un vieux recors y perdrait peut-être son latin; si j'en venais à bout, après deux mois d'une vie insupportable, sous quel prétexte me présenterais-je chez elle! Allons! c'est chose convenue; je l'efface entièrement de ma mémoire.

En raisonnant ainsi, je me préparais à sortir. C'était l'heure des spectacles et des promenades; je gagnai les boulevards, et j'eus soin de regarder, par simple passe-temps, les femmes dont la tournure offrait quelque ressemblance avec celle de mon inconnue.

— Elle est bien plus jolie que cela, disais-je à chaque nouveau visage. Et pourtant il passait de charmantes personnes devant l'escalier Tortoni, où je m'étais arrêté.

Je crois que j'aurais été un excellent juge d'instruction, car on ne m'a jamais écrit une lettre anonyme sans que j'en aie deviné l'auteur à force de conjecturer sur l'écriture, le papier, le timbre, ou le signe alphabétique du bureau de poste; ce fut donc par l'instinct naturel qui me fait rechercher la solution de tout ce qui est problème, que je m'amusai à étudier les circonstances de la rencontre du matin, pour en tirer les inductions les plus vraisemblables, et régler les démarches que j'aurais à faire si je voulais retrouver la dame inconnue. Puisqu'elle avait acheté la biographie de Duprez, elle avait sans doute une grande admiration pour le talent de ce chanteur. La musique était évidemment son goût dominant, l'Opéra son théâtre de

prédilection. Elle n'avait pu consacrer que trente sous à l'empierre de la brochure, il était donc clair que sa modique fortune ne lui permettait pas d'avoir une loge à l'Académie royale de musique, mais elle y venait souvent, et il était inutile de regarder aux premières loges. C'était aux secondes de côté que je pouvais la retrouver.

Au milieu de ces réflexions, je levai les yeux sur une affiche de spectacle, et je vis qu'on jouait ce soir-là *Guillaume Tell*. Quelques minutes seulement s'étaient écoulées, et j'étais assis à l'orchestre de l'Opéra, promenant ma large nette sur toutes les places d'un prix modéré. Après le second acte, ayant acquis la certitude que mon inconnue n'était pas dans la salle, je sortis, persuadé que la chaleur m'incommodait.

— Puisque j'ai commencé mes recherches, disais-je, il faut aller jusqu'au bout. C'est uniquement une affaire d'amour-propre. L'Opéra n'est pas le seul endroit où l'on fasse de la musique. L'entrée aux concerts publics ne coûte pas fort cher; la jeune dame doit en être une habituée.

On jouait précisément une symphonie de Beethoven dans un de ces concerts. J'y courus immédiatement. Je m'abandonnai pas la place sans avoir regardé toutes les femmes, maudit la mode affreuse des chapeaux, qui rend leurs têtes informes et leurs figures invisibles de profil. Pour n'avoir pas réussi à la première tentative, je ne pouvais pas encore accuser le hasard de mauvaise volonté; mais je m'irritai contre lui en apprenant le lendemain que Duprez s'absentait pour un mois. Ce contre-temps me piqua au jeu. Au milieu des conjectures et des supputations revenait souvent le souvenir dangereux des charmes de l'inconnue. Je voyais incessamment son regard doux et sa main blanche. Le désir et l'espérance s'animaient l'un l'autre. En essayant de me distraire, je parcourais un soir les *Mille et une Nuits*; je rêvais à ces péchés complaisants que les conteurs orientaux mettent au service de leurs personnages, et qui transportent de jeunes princesses au bout du monde avec la rapidité de la pensée. Ce n'aurait-je pas donné pour tenir un instant la lampe d'Aladin! Hélas! si seulement la pièce de 50 sous déposée dans mon gilet eût été un talisman! S'il eût donc suffi de la froter, comme l'anneau merveilleux, pour voir apparaître la jeune dame avec son sourire malin, ses fossettes et ses longs cils noirs! Je ne lui aurais pas demandé les trésors du prodige Aboul-Kasem, ni l'héritage du calife Hararoun; mais je l'aurais appelée souvent. Ces beaux rêves creux m'apprirent, à n'en pouvoir douter, que j'étais amoureux.

Cependant, après quinze jours perdus en recherches inutiles, je résolus de mettre un terme à ma folie.

— Le remède est simple et agréable, pensai-je, il se trouvera dans la compagnie des femmes. Laissons mon inconnue courir où son destin l'entraîne, et songeons à profiter des chances de bonheur que le hasard a mises à ma portée. Il faut endosser mon plus bel habit et chercher fortune dans le cercle de mes connaissances.

Je me souvins alors qu'avant la rencontre chez le libraire, j'étais fort assidu auprès d'une dame riche et élégante. La comtesse de Y. n'était pas de la première jeunesse; elle avait de bonne grâce trente ans, de peur qu'on ne lui en donnât davantage; mais elle savait admirablement tirer parti d'une beauté qui commençait à se décolorer. Elle était franchement et ouvertement coquette, impitoyable pour les rivales, redoutable aux innocents et médisante

avec bonhomie. J'avais négligé entièrement mes devoirs d'homme du monde pendant mes quinze jours de folie; mais la comtesse avait trop de savoir-vivre pour m'en faire un reproche. Lorsque j'entrai dans son salon, il était encore de bonne heure, et je la trouvai seule. Elle déposa sur la table un livre qu'elle tenait à la main et m'épargna des excuses qui auraient pu m'embarrasser en me disant :

— La campagne est fort belle; vous avez dû vous y amuser beaucoup? — Je m'y plais infiniment toutes les fois que j'y vais, répondis-je afin de ne pas mentir.

Et il ne fut pas autrement question de mon absence. Malgré tant d'obligance, j'éprouvais une contrainte qui ne m'était pas ordinaire, j'avais en face de moi deux yeux sagaces qui m'intimidaient. La conversation fut languissante.

— Que lisez-vous donc là? dis-je après une pose assez longue.

— Je parcourais une biographie de Duprez. Le rouge me monta au visage, tandis que je portais la main sur le petit volume; je tressaillis en voyant sur la couverture une tache d'encre. J'ouvris le livre précipitamment. Jugez de ma surprise lorsque je trouvai les manuscrits que j'avais faites pour marquer certaines pages! Plus de doutes; c'était bien l'exemplaire de mon inconnue. Je tombai par miracle sur ses traces, après avoir renoncé à les trouver; il y avait assurément là-dedans une prédestination. Je sentis que je devais adresser mes questions à la comtesse avec une prudence diplomatique; mais je ne doute pas que mon émotion ne m'ait trahi dès le premier mot.

— Qui vous a prêté ce livre? dis-je avec un violent battement de cœur.

— La comtesse me regarda d'un air étonné.

— C'est une dame qui répondit-elle.

— Quel est son nom?

— C'est une petite personne bien intéressante et qui n'est pas heureuse.

— Comment l'appellez-vous?

— Elle est veuve, et son mari n'avait pas de fortune, de sorte qu'elle est réduite à utiliser ses talents pour vivre.

— Il n'y avait pas moyen de savoir le nom; je me rejetai sur autre chose.

— Vous la voyez souvent? demandai-je.

— Très-rarement au contraire. Elle est, comme vous, un peu sauvage et ne va guère dans le monde. Ses occupations d'ailleurs et sa position ne le permettent pas.

— Que fait-elle donc?

— Elle donne des leçons de chant. C'est une excellente musicienne.

— Vous savez que j'adore la musique. Je désirerais entendre cette dame.

— Elle ne chante jamais qu'avec ses élèves.

— Enfin je suis curieux de savoir si vous refuserez de me faire connaître cette dame et de me présenter à elle.

— Je vous le refuserai peut-être, si j'y vois pour elle un danger; mais dites-moi donc comment il se fait que vous reconnaissiez ce livre et que vous ne sachiez pas cependant le nom de celle qui l'a prêté?

J'aurais été fort en peine d'inventer une explication qui eût la moindre vraisemblance; je préférai raconter ma rencontre comme elle avait eu lieu. Je m'efforçai seulement de cacher l'amour que mon inconnue m'avait inspiré

ait même devenir nuisible en donnant des chances à l'élection d'un nouveau sénateur, tandis qu'en s'abstenant de publier cet avis, il était également certain de ne pas être élu lui-même à Bruxelles; que déjà il en avait prévenu des personnes influentes; il prétendit que les voix qui lui seraient accordées ne feraient qu'affaiblir le nombre des suffrages favorables à un ou deux des anciens sénateurs, mais que l'élection des trois restait assurée.

Je répliquai que la forme m'était indifférente, que je ne tenais qu'au fonds; je convins qu'il dépendait de lui, vu sa position et ses relations, de réaliser ses assurances en faisant connaître à quelques-uns de ses partisans qu'il ne pouvait accepter de mandat à Bruxelles, et que même cette élection le contrarierait par suite de ce qui vient d'être exposé.

M. le gouverneur me renouvela ses déclarations de manière à ne laisser subsister aucun doute dans mon esprit. Il savait que je considérerais un résultat contraire comme un fait indiquant un manque de franchise, auquel le gouvernement ne doit pas s'attendre de la part d'un homme aussi haut placé, et qui justifie une démission.

Une personne, digne de toute confiance, eut postérieurement, de ma part, un entretien avec ce même fonctionnaire et lui fit connaître de nouveau que j'attachais un tel prix à sa sincérité, dans cette circonstance, que notre présence simultanée aux affaires ne serait plus possible s'il était élu à Bruxelles.

Cependant, sire, le grand nombre de voix obtenues par M. de Stassart, dans les élections du 11 juin à Bruxelles, est dû aux démarches actives auxquelles ont pris part ses amis intimes et la plupart des employés qui lui sont subordonnés, et ce concours il ne l'a pas ignoré. Sa conduite est donc en opposition avec l'assurance qu'il m'avait donnée qu'il ne serait point élu à Bruxelles, assurance qu'il avait en outre reconnu pouvoir réaliser, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

D'ailleurs la lettre qu'il a écrite à l'un des journaux de la capitale, prouve assez qu'il voulait l'élimination de l'un des anciens sénateurs. En effet, il en résulte que, s'il eût été ballotté avec ce concurrent, il ne se fut point désisté. Cette lettre prouve que les déclarations qu'il m'avait faites manquaient de sincérité; il me serait donc impossible d'avoir dorénavant confiance dans ses promesses.

Dans cet état de choses, je me vois obligé, sire, de présenter à Votre Majesté un arrêté qui donne à M. de Stassart la démission de ses fonctions de gouverneur.

Cependant, ayant égard à son âge et à l'ancienneté de ses services, je crois qu'il y a lieu de l'admettre à faire valoir ses titres à la pension.

Je joins à ce rapport une lettre que M. de Stassart m'a adressée le 15 juin pour repousser toute idée qu'il voulait se mettre en opposition avec le gouvernement. Je regrette, sire, que cette lettre ne puisse pas détruire les considérations ci-dessus que j'ai exposées à Votre Majesté. Je crois même devoir publier le présent rapport, vu que M. de Stassart a déjà fait insérer deux lettres dans un journal de cette ville.

Bruxelles, le 16 juin 1859.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, DE THEUX.

Sont annexées à ce rapport, les deux lettres adressées à l'Indépendant, par M. de Stassart, que nous avons déjà publiées, et une troisième lettre, écrite par ce dernier à M. de Theux, ministre de l'intérieur, ainsi conçue :

« Bruxelles, le 15 juin 1859.

« M. le ministre, » Je regrette beaucoup d'être encore obligé de garder le lit et de ne pouvoir vous remettre moi-même le rapport ci-joint sur les élections; j'aurais été charmé de vous donner à cet égard quelques explications. L'Indépendant dénaturé étrangement la question; j'ai dû repousser ses perfides insinuations; je l'ai fait (avec toute la modération, toute la dignité qui me convient) dans ma réponse d'hier et dans celle que renfermera vraisemblablement son prochain numéro. Quelle que soit ma répugnance pour la polémique des journaux, il m'a bien fallu repousser toute idée que je voulusse me mettre en état d'hostilité contre le gouvernement, ce qui n'est point et qui ne sera jamais.

« Agrérez, je vous prie, M. le ministre, les assurances de ma haute considération. » BARON DE STASSART. »

Léopold, roi des Belges, A tous présents et à venir, salut. Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

en donnant pour de la curiosité le désir que je témoignais de la revoir; mais sans doute la comtesse ne fut pas ma dupe, car elle interrompit mon récit pour s'écrier en riant :

— Il n'y a rien de tel que de montrer aux hommes l'intention de les fuir, pour s'en faire poursuivre à outrance. C'est la réserve de cette petite personne qui vous a mis dans l'état de fermentation où vous voilà. Croyez-moi; restez sur cette impression, ma protégée perdrait beaucoup dans votre esprit, si vous veniez à la connaître.

— Pourquoi donc, bon Dieu ?

— Parce que vous l'avez évidemment habillée de mille perfections et que personne n'est sans défauts. Voulez-vous que je vous désabuse d'un mot ?

— Ce serait difficile.

— Ecoutez; je vous dirai seulement les vrais motifs de son refus obstiné de vous recevoir. La pauvre petite demeure dans une rue affreuse, au fond d'une cour où il y a des charbons, au faite d'un escalier assez malpropre, au bout d'un corridor fort noir.

— Ah ! que me fûl la maison et l'escalier !

— Son appartement est sombre, son mobilier est chétif. Elle vous aurait offert un fauteuil vermoulu, et vous auriez fait une tache à votre genou, en lui déclarant votre amour sur un carreau peint à la détrempe.

— Pût au ciel que j'y eusse dans ce moment les deux genoux, et qu'elle m'écoutât favorablement !

— Elle ne sort de ce séjour enchanté que pour donner ses leçons. Elle va cependant quelquefois à l'amphithéâtre de l'Opéra pour ses quarante sous.

— Il est clair, répondez-je avec impatience, qu'on ne mérite pas un regard lorsqu'on n'a pas comme vous sa loge aux Italiens.

— La comtesse éclata de rire de ma colère.

— Allez, monsieur, me dit-elle ensuite sérieusement, je vois bien que vous aimez cette femme.

— Eh bien ! oui, madame; je l'aime, je ne m'en cache plus; je l'aime, et ce ne sont pas vos tristes sarcasmes qui m'en empêcheront. Je ne vous demande pas de me servir; je saurais bien la retrouver malgré vous.

— A Dieu ne plaise que je me mêle de cette affaire ! Cette petite créature est d'âge à se gouverner elle-même, et s'il lui plaît de faire une sottise, j'espère bien n'y être pour rien, je vous assure. Elle n'aura d'ailleurs plus besoin de ma protection, si j'en erois l'intérêt extrême que vous lui portez.

— Si j'étais assez heureux pour lui rendre quelque service, je le ferais du moins avec délicatesse, et je n'irais pas la raillier sur son peu de fortune.

— Voilà de l'aigreur, monsieur, vous êtes fort amoureux. Afin de vous prouver que je n'ai pas l'intention de m'opposer à votre bonheur, je consens à compléter les renseignements que je vous ai déjà donnés sur cette dame, et je vous garantis d'avance que vous n'aurez pas de peine à les utiliser. Vous saurez donc que votre belle est une cervelle exaltée, qu'une pensée met aisément à l'envers. Elle fait parade d'une grande sensibilité, d'un goût profond pour les arts, cela excusé bien des petits accidents; elle a déjà placé sur le compte de son amour pour la musique, de légers faux pas qu'on blâ-

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Démission est donnée au baron de Stassart de ses fonctions de gouverneur de la province de Brabant.

Art. 2. Le baron de Stassart est admis à faire valoir ses titres à la pension.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 17 juin 1859.

LÉOPOLD.

Par arrêté du même jour, M. le baron de Viron, membre de la députation permanente du conseil provincial, est chargé de remplir, provisoirement, les fonctions de gouverneur de la province de Brabant.

PILOTAGE.

Léopold, etc.

Vu la loi du 1^{er} juin 1859, qui place le pilotage dans les attributions du gouvernement, à la suite de l'exécution du traité du 19 avril 1859,

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le ministre des travaux publics (marine) prendra possession du pilotage le trente de ce mois.

Art. 2. Les inspecteurs, receveurs, greffiers et commis des administrations du pilotage d'Anvers et d'Ostende sont provisoirement maintenus dans leurs attributions sous les ordres du ministre des travaux publics.

Art. 3. Les receveurs tiendront à dater du 1^{er} juillet 1859, une comptabilité séparée de toutes les recettes et dépenses relatives au pilotage.

Cette comptabilité sera postérieurement régularisée d'après les dispositions qui seront arrêtées par le ministre des travaux publics.

Art. 4. Le service du pilotage continuera provisoirement d'après les réglemens en vigueur.

Art. 5. Notre ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 juin 1859.

LÉOPOLD.

La circulaire suivante a été adressée par M. le baron de Stassart à MM. les commissaires d'arrondissements et aux administrations communales de la province de Brabant :

« Bruxelles, le 18 juin 1859. » Messieurs, un arrêté royal du 17 de ce mois m'oblige à quitter le gouvernement provincial du Brabant; je respecte cette décision, mais ce n'est pas sans un douloureux serrement de cœur que je me sépare d'une province où je n'ai cessé de recevoir les témoignages du plus vif intérêt. Ma consolation du moins est de n'avoir pas mérité cette disgrâce, car suivre une autre ligne de conduite m'était impossible; c'eût été méconnaître les lois de l'honneur.

« Je regarde comme un devoir de venir, messieurs, vous remercier de l'utile concours que vous m'avez prêté dans toutes les circonstances et des nombreuses marques de confiance que vous m'avez données.

« Je pars en faisant des vœux pour le roi, pour la patrie et particulièrement pour une province à laquelle j'ai consacré, pendant près de cinq années, mes soins avec tant de plaisir, et je crois pouvoir me permettre d'ajouter avec tant de zèle; ces vœux, je les renouvellerai souvent du fond de ma retraite; mon bonheur sera de défendre à la tribune du sénat, toutes les fois qu'ils ne seront pas contraire à l'intérêt général, vos intérêts et ceux d'une autre province (Namur) qui doit m'être également chère à plus d'un titre.

« Le baron DE STASSART. »

On nous écrit de Brée, 17 juin :

Le 22 de ce mois, la convention de Zonhoven, en vertu de laquelle la garnison hollandaise de Maestricht, pouvait communiquer avec la Hollande par le territoire belge, cessera d'avoir son effet. Les officiers commissaires belges et hollandais qui depuis dix ans résidaient dans notre petit bourg et qui s'y étaient conciliés l'estime générale nous quitteront le même jour.

— M. le général Magnan nous quitte demain pour aller prendre le commandement d'une brigade active dans les Pyrénées occidentales.

MM. les officiers de l'état-major, ainsi que ceux des états-majors des régiments de la brigade d'avant-garde, voulant donner encore une preuve de reconnaissance et de regrets au digne

merait plus sévèrement dans une femme ordinaire. Pour peu que vous sachiez souffler dans un haut-bois, ou froter du crin sur une corde de Naples, vous trouverez immédiatement le chemin de ce tendre cœur. J'ai de fortes raisons de croire que, dans ce moment, elle est passablement occupée de Duprez. Elle ne parla que du rôle d'Arnold et du second acte de la Muette.

— Il est fâcheux, interrompis-je avec indignation, que ce langage soit en contradiction avec celui que vous teniez d'abord sur cette jeune dame.

— Vous ne voyez pas que je m'amuse à vous tourmenter ? ne croyez rien de ces méchancetés; c'est au contraire une beauté farouche, que le sentiment de sa position rend inabordable.

— Décidément, madame, vous me martyrisez à plaisir.

— Il faut bien que je me donne ce divertissement pour me payer du service que je vais vous rendre. Venez ici demain à trois heures; vous y verrez votre belle. Je vous présenterai, je vous fournirai les moyens de vous introduire chez elle; mais attendez-vous à des railleries impitoyables si vous échouez.

— En quittant la comtesse, j'étais bouleversé par ses propos étranges et contradictoires sur mon inconnue. Quoiqu'elle m'eût assuré que ce n'étaient que des plaisanteries, l'amour est si prompt à prendre l'alarme que j'avais peine à me persuader que toutes ces maîtres n'étaient qu'inventions. Dans le cas où il eût été vrai que la dame se laissât volontiers égayer par son enthousiasme pour les arts, j'étais forcé de convenir que tous mes moyens de séduction se réduisaient à peu de chose, n'ayant soufflé de ma vie dans aucun instrument et n'ayant jamais chanté que pour rire. J'eus bientôt fait d'acquiescer la certitude que je n'avais rien à espérer de la musique, en entendant l'air : O Mathilde ! idole de mon âme ! de façon à prouver que le chant n'était pas ma vocation.

La nuit se passa en grande partie dans la préparation à l'entrevue du lendemain. Je me remplis la tête d'une foule de phrases qui ne pouvaient me servir à rien; la comtesse aurait ri de bon cœur si elle avait vu mon agitation. Le jour et l'heure arrivés, je me mis en chemin en appelant à moi toute ma présence d'esprit, et je sentis au moment où on m'annonça, que je n'étais pas trop déconcerté.

Mon inconnue était assise auprès de la comtesse; c'était bien la dame du quai des Grands-Augustins. Elle se leva pour sortir dès que je parus.

— Restez un instant, lui dit la comtesse. Monsieur arrive encore à temps pour faire une connaissance qu'il aura le regret de ne pouvoir cultiver; nous avons parlé ensemble de vos talents, et je lui ai promis de vous le présenter.

La comtesse déclina mon nom, et se tournant de mon côté pour cacher à la jeune dame un sourire ironique, elle ajouta :

— Je vous annonce avec douleur que madame va partir dans quelques heures pour les bains de Dieppe. De là, elle se rendra auprès de sa famille qui habite au fond de la Bretagne; nous ne savons pas quand elle reviendra, c'est une véritable perte pour moi. Allons! ma chère, dit-elle à la dame; embrassons-nous encore, et promettez-moi de m'écrire avec exactitude,

général, l'avaient prié d'accepter un dîner d'adieu. Ce banquet a été donné avant-hier. Plusieurs toasts ont été portés :

Au roi ; Au général Magnan, pour lui témoigner combien l'armée belge apprécie les services qu'il lui a rendus pendant les 7 années qu'il y a servi, et combien le pays entier comptait sur lui, si la guerre avait éclaté ; Par le général à l'armée belge; pour laquelle il professe la plus haute estime, dans laquelle il était fier de commander la brigade d'avant-garde, et pour lui exprimer combien il lui en a coûté pour prendre la résolution de se séparer d'elle.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÈGE.

Séance du jury du 14 juin 1859. Sous la présidence de M. Ant. Vanderstraeten.

Présents, MM. Vanderstraeten, Lejeune, docteur en médecine, à Verviers, Wilgot, de Namur, Dossin, de Fragnée, Fourcault-Raick, de Tilleur, Dozin, Lecharlier, Rademaekers, Haquin, E. Defresne, D. Henrard, Jacob-Makoy, Legraye, Reul et Decamps.

MM. Donckelaer, père, de Gand, Parthon de Von, d'Anvers, et Simon-Brubelle, de Bruxelles, s'excusent par lettres de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui leur a été adressée.

MM. Aug. Francotte, président, et Max. Lesoinne, sont retenus chez eux pour cause de maladie, et MM. Borsu et Galoppin sont en voyage.

1^o Le premier concours était ouvert pour la plante introduite le plus récemment en Belgique; on décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder le prix.

2^o Deux collections concourent pour la plus belle collection de plantes en fleurs. La médaille en argent est votée au n^o 1 appartenant à M. Ant. Vanderstraeten.

La mention honorable est accordée au n^o 2, appartenant à Mde. Lamarche-Bossin.

3^o Le troisième concours est celui pour la plante en fleurs la mieux cultivée, ou dont la floraison aura offert le plus de difficultés.

Le jury, après avoir décidé, à la majorité de 8 voix contre 7 qu'une plante qui a concouru dans une collection qui a remporté le prix ne peut plus concourir seule, décerne, après un second ballottage, la médaille en argent au *Cymbidium aloefolium*, exposé par M. E. Defresne, et un accessit à l'*Erythrina crista-galli* de M. Legraye.

4^o Deux collections de *Pelargonium* concourent pour le prix ouvert pour la plus belle collection de plantes en fleurs d'un même genre.

Le jury, après en avoir reconnu le mérite respectif et arrêté qu'il sera accordé une médaille en bronze à celle qui n'obtiendrait pas le prix, vote la médaille en argent à la collection de M. Aug. Francotte, composée de 124 variétés très-diverses et présentant un choix de la plus fraîche nouveauté. M. Dozin obtient la médaille en bronze pour ses *Pelargonium* offrant 86 variétés, parmi lesquels on en distingue plusieurs nouveaux remarquables par la vivacité des teintes et la richesse du coloris.

5^o Pour la médaille en bronze offerte à la plus belle collection d'au moins 24 plantes vivaces de pleine terre, envoyées au salon. Une seule est présentée; elle appartient à Jacob-Makoy, et renferme 26 plantes dont la plupart sont fort rares. Le prix lui est accordé à l'unanimité.

Cet horticulteur si plein de zèle, ayant obtenu la médaille d'encouragement pour les anciens concours établis par la Société, n'a pu concourir pour les autres prix.

6^o L'absence de toute collection du genre *Rosa*, force le jury à passer outre sur le prix qui lui était destiné.

Avant de se retirer, l'administration vote des remerciements à MM. Lejeune, Wilgot et Fourcault-Raick, qui ont daigné se rendre à l'invitation de la Société et aider le jury de leurs conseils éclairés.

VILLE DE LIÈGE.

Arrousement dans les temps de chaleurs. Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 10 du règlement communal du 29 décembre 1855, portant :

« Dans les temps de chaleurs et aussitôt que l'avertissement » public en aura été donné, les habitants seront tenus d'arroser » ou de faire arroser, dans les limites prescrites pour le ba- » yage, la partie de la voie publique située devant leurs mai- » sons ou propriétés. L'administration indique les heures d'ar- » rousement. »

Informe les habitants qu'à partir de la publication du présent avis, l'arrousement ci-dessus prescrit devra avoir lieu chaque jour, à moins de pluie suffisante, savoir :

Le matin de dix à 11 heures. L'après-midi de 2 à 3 heures. Les contraventions seront poursuivies sans aucun ménagement.

A Liège, le 17 juin 1859.

Le président, J.-J. TILMAN.

Le collège des bourgmestre et échevins invite le nommé Vanduyck, Emmanuel Dominique, né sous la commune de Wœrt, province de Limbourg, fils de Henri Antoine, ci-devant instituteur, et de Chateau, Jeanne Marie, et qui doit demeurer à Liège, à se présenter au bureau militaire à l'Hôtel-de-Ville, entre huit heures du matin et deux heures de l'après-dînée, pour une affaire administrative qui le concerne.

Liège, le 17 juin 1859.

Le bourgmestre, J.-J. TILMAN.

Elles s'embrassèrent et se tirèrent cent propos de femmes, pendant lesquels je faisais une pauvre contenance, et puis la voyageuse sortit sans me regarder.

— Ce n'est pas ma faute, me dit la comtesse, si le hasard se moque de vous. J'espérais m'amuser longtemps de cette affaire, mais il ne me reste plus, qu'à voir une dernière scène dont vous me devez le spectacle.

— Quelle scène ? lui demandai-je.

— Une belle scène de désespoir amoureux. Je ne veux pas la perdre. Vous ne sortirez pas d'ici que vous n'avez au moins arraché quelques poignées de vos cheveux. Tenez, voici un vieux vase du Japon dont je suis ennuyée; je vous permets de le briser avec fureur, si cela peut vous soulager, mais épargnez mes tresses noires.

— Nous verrons cela plus tard, dis-je en m'efforçant de cacher mon dépit. J'ai encore plus d'une ressource. Dieppe n'est pas au bout du monde, j'y veux aller; je partirai ce soir; peut-être dans la même voiture que la dame. Je m'attacherai à ses pas; je la suivrai partout, et je vous prouverai qu'il ne suffit pas d'un contre-temps pour rebuter un homme qui a de la volonté.

— Fort bien, monsieur; mais n'oubliez pas que j'attends de vous un récit complet de la fin de cette histoire.

— Ici le narrateur s'arrêta pour se verser une tasse de thé. Après cinq minutes de silence, voyant qu'il se mettait à parler des nouvelles du jour.

— Permettez, lui dis-je; moi aussi j'attends la fin de l'histoire. Vous ne pouvez me laisser au point le plus intéressant, si le reste est une confidence, il faut me la faire.

— Je voulais en demeurer là, répondit-il, parce que la suite ne me fait pas honneur; vous connaissez la presse, cette passion terrible qui nous paye de tout ce qu'elle nous enlève ? On n'exécute pas dans ce monde la moitié des choses qu'on projette. Je différerai mon voyage de jour en jour; finalement je restai; je craignais le persiflage de la comtesse, et je ne suis plus retourné chez elle.

— Il me semble pourtant avoir entendu dire que vous aviez quitté Paris le mois passé.

— Oui pour une partie de chasse de plusieurs jours.

— Et la pièce de trente sous ?

— J'en ai justement acheté hier une dizaine de cigares. Il m'en reste encore deux; nous allons les fumer ensemble.

J'étais persuadé que le conteur m'avait caché le dénouement de son aventure. Je le cherchai plusieurs fois dans le divan public où il venait habituellement, mais je ne le rencontrai plus. Enfin je l'aperçus, il y a trois jours, dans une loge de rez-de-chaussée d'un petit théâtre, en tête à tête avec une dame dont le signalement me parut conforme à celui qu'il m'avait donné de sa belle inconnue. A la sortie du spectacle, je me plaçai derrière lui, et je fredonnai à son oreille le chant d'Arnold : O Mathilde ! etc.

Il se tourna vers moi en fronçant les sourcils et me jeta un regard suppliant. J'étais trop discret pour achever la chanson; mais je savais à quel m'en tenir.

PAUL DE MUSSET.

VILLE DE LIÈGE.

Bains de Rivière. Localités où ils sont autorisés.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle au public la défense faite par l'art. 64 du règlement communal du 26 juin 1827 de prendre des bains dans la rivière ailleurs qu'aux endroits ci-après désignés, savoir :

Arrondissement du Nord.

Le long de l'île du quai Saint-Léonard, au-delà de l'île aux Osiers.

Arrondissement du Sud.

En remontant la Meuse au point de départ du sentier qui conduit au bureau des taxes municipales, établi près du Val Benoit.

Les contraventions sont punies d'une amende de quinze francs au maximum; et, en cas de non paiement, de quinze jours de prison.

Les pères et mères, les tuteurs, les maîtres et commettants sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers.

A Liège, le 14 juin 1839.

Le président, J.-J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 18 JUIN 1839.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 1 femme, savoir : Marie Thérèse Barbe Henriette de Mathys, âgée de 37 ans, rentière, place St-Jean, épouse de E. G. R. Vanderstraeten.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents des sieurs Henri Joseph Maubin, soldat à la 5^e compagnie 5^e bataillon du 7^e régiment de ligne, âgé de 22 ans; André Joseph Dehuy, musicien gagiste au 7^e escadron du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, âgé de 39 ans; Pierre Joseph Bergmans, lancier au dépôt du 2^e régiment, âgé de 19 ans, tous deux à Liège, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

RUE VINAVER-D'ILE 606. — NOUVEAU 24.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de NOUVELLES MODES pour la SAISON, en chapeaux, dentelle, crêpe, paille de ritz, etc., et en bonnets, sortant des premières maisons de Paris; aussi de nouvelles fleurs fines et rubans; cordons de ceinture; un grand choix de schalls soie glacés et façonnés, organdis, jacart brodés, imprimés et chinés, jaconats, mousselines laine de l'exposition 1839, etc.; schalls cachemire français, étoffes de soie pour l'été, et soieries en tous genres.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer aussi que la SUCCURSALE DE SES MAGASINS, établie à SPA, sera ouverte sous très-peu de jours.

Demain Jeudi VENTE au Mont-de-Piété.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

On DEMANDE au n° 27, rue Féronstrée, une FILLE DE BOUTIQUE pour la MERCERIE.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

VENTE pour cause de décès.

MARDI prochain 25 juin courant, à deux heures, M^{re} DUSART, notaire à Liège, VENDRA au n° 250, rue Lulai des Jésuites,

TOUT LES MEUBLES

QUI S'Y TROUVENT,

tels que Commodes en acajou, Garderobes, Tables, Chaises, Bois de lit, Litteries, Linges, Batterie de cuisine et autres objets.

ATELIER

MARÉCHALERIE ANGLAISE ET FRANÇAISE,

ÉTABLI

AU COUVANT DE Ste-CLAIRE FOND St-SERVAIS A LIÈGE.

Monsieur B. FIERAERT a l'honneur d'informer le public de l'arrivée du MARECHAL ANGLAIS qu'il a engagé pour son établissement.

Ce maître maréchal est élève du célèbre BARROW, de Londres. Il a été longtemps attaché aux harras des ducs de RUTLAND et de GRAFTON à NEWMARKET.

Messieurs les propriétaires de chevaux sont invités à venir visiter l'atelier; ils pourront se convaincre de la supériorité des ferrures mises en usage pour tous les chevaux de LUXE ou de TRAVAIL, et ils apprendront tous les avantages dont ils jouiront à cet établissement.

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer.

ROYAUME DE BELGIQUE.

ADMINISTRATION

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Vente de Chevaux.



Dans le courant du mois de juillet prochain, il sera VENDU A CRÉDIT, à Liège, et s'il y a lieu, dans d'autres endroits principaux de la province,

UNE QUANTITÉ DE BONS CHEVAUX DE L'ARTILLERIE et du TRAIN, devenus inutiles par suite du passage du pied de guerre au pied de paix.

La première VENTE aura lieu le 1^{er} juillet 1839, à Liège, dans la cour du palais, la seconde le 4 du même mois au même endroit.

Des affiches spéciales annonceront les jours et les lieux des ventes ultérieures.

Les acquéreurs auront la faculté, moyennant caution de payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

AVIS

POUR SURENCHÉRIR.

Par jugement d'ADJUDICATION rendu au tribunal civil de Liège,

LE 18 JUIN 1839,

TROIS MAISONS

SITUÉES A LIÈGE,

Saisies sur Beck-Steins, et le syndic de la faillite, ont été vendues, savoir :

Celle de la rue de la Régence, n. 20-731, pour la somme de 51.000 francs.

Celle de la rue du Crucifix, n. 10-734, pour la somme de 6500 francs.

Et celle de la rue de l'Étude, n. 20-705, pour la somme de 3050 francs.

Aux termes de l'article 710 du code de procédure civile, toute personne peut, dans la huitaine du jour de l'adjudication, faire au greffe du tribunal, une surenchère, pourvu qu'elle soit du quart du prix principal de la vente.

Cette vente, ayant eu lieu en vertu d'un acte notarié, d'un jugement du prédit tribunal, et d'un arrêt de la cour d'appel de Liège, passé en force de chose jugée, il y a toute sécurité pour les acquéreurs.

Il y a aussi, aux termes du cahier des charges toute facilité pour le paiement.

Peu de temps avant sa faillite, on avait offert à Beck-Steins, le prix de 87.000 francs pour la maison de la rue de la Régence.

Sa bâtisse, toute récente, a coûté environ 100.000 francs, c'est une des plus belles et des plus spacieuses maisons de la ville.

Outre la partie par lui habitée et les magasins destinés à son commerce, Beck-Steins en louait des appartements et les écuries pour 4000 francs annuellement.

On lui avait également offert 15000 fr. pour celle de la rue du Crucifix.

Cette maison a aussi été construite récemment. Elle est avantagéement située pour un commerçant.

Quant à celle de la rue de l'Étude on lui en avait offert 6000 francs.

On peut s'adresser à Madame Beck-Steins pour voir ces immeubles.

BERTRAND, avoué. 735

A vendre de gré-à-gré,

BELLE MAISON,

Jardin, Cour, Grange, Étables, Écuries, à Berneau, propre à tout commerce, tenant à la grande-route de Battice à Maestricht.

S'adresser au notaire FLECHET, à Warsage, lettres af-ranchies. 720

VILLE DE LIÈGE.

ADJUDICATION

L'ENTREPRISE DU NETTOIEMENT PUBLIC.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public qu'il

METTRA EN ADJUDICATION

Le LUNDI 24 JUIN courant,

Dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à midi,

L'ENTREPRISE DU SERVICE

NETTOIEMENT DE LA COMMUNE,

Pour un terme de trois, six ou neuf ans.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chacun des quartiers, puis pour deux à la fois, enfin pour tous les quartiers réunis.

Les personnes qui auront déposé une soumission préalable pourront seules être admises à concourir à l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au bureau central de police, à l'Hôtel-de-ville, où chacun peut en prendre inspection, et où il sera donné les éclaircissements qui seraient jugés nécessaires.

A Liège, le 10 juin 1839.

Le président, J. J. TILMAN. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

POMMADE DU BON DUPUYTREN,

Ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, composée par Wallard pharm. à Paris.

Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot 2 fr. 50. Dépôt chez M. DECAMPS, ph. rue de la régence à Liège, où l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton ph. à Paris, spécifique contre les maladies secrètes etc. 4 fr. le flac. avec l'instr. et la PATE TYLACEENNE si connue pour la guérison des cors.

TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (BRUXELLES, MALINES, ANVERS), and various fare rates for different classes of travel.

BOURSES.

Table showing exchange rates for various locations including Paris, Amsterdam, and Anvers, with columns for different types of bills and currencies.

Table showing exchange rates for Amsterdam, Le 17 Juin, listing various financial instruments and their values.

Table showing exchange rates for Anvers, Le 18 Juin, listing various financial instruments and their values.

Table showing exchange rates for various locations including Amsterdam, Paris, and London, with columns for different types of bills and currencies.

BULLETIN DE BOURSE. Les affaires sont par continuation d'une nullité complète. Les obligations ardois sur la hausse le Paris d'hier de 1/8 0/0 se sont soutenus à 18 1/16 A au comptant. Fonds belges négligés. Actions mieux tenues quoique sans transactions.

Table showing exchange rates for Brussels, Le 18 Juin, listing various financial instruments and their values.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 18 JUIN. La gall. pruss. Dorothea, v. de Dantzic, ch. de vèdasse. Le brick meck. Heinrich Georg, v. de Riga, ch. de céréales. Le brick suédois Livonia, v. de Stockholm, ch. de goudron. La gall. meck. Frederika, v. de Riga, ch. de céréales. La gall. meck. Hans, v. de Riga, ch. de céréales. Le pleyt belge Jeanne Henry, v. d'Amsterdam, ch. de div. march. Le brick meck. Carolina Amelia, v. de Riga, ch. de céréales. Le brick meck. Johanna, v. de Riga, ch. de céréales.

Imprimerie de J.-B. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 632.